

Demande d'agrandissement de l'EARL JOUET sur la commune de Saint-Gilles.

Consultation publique du 17 mai au 14 juin 2017.

Déposition du groupe local EELV Sud et Ouest de Rennes.

L'EARL JOUET demande l'enregistrement de l'agrandissement de son exploitation pour passer d'un élevage de 485 veaux à 800. Nous sommes à la taille critique qui ne nécessite pas de réaliser d'étude d'impacts ni d'enquête publique avec la présence d'un commissaire enquêteur. Dans un passé récent, cette limite était à 400 animaux. Dans le cas présent, une simple consultation suffit. Pour autant, les animaux restant 6 mois dans l'exploitation, ce sont bien 1 600 animaux que l'exploitation pourrait potentiellement engraisser chaque année.

Il est incompréhensible de s'entêter à vouloir continuer dans ce modèle d'agriculture intensive. Cette agriculture d'un autre temps nécessite l'utilisation de produits chimiques nocifs pour l'environnement et pour la santé. Elle se soucie peu du bien-être animal, concentrant des animaux dans des espaces restreints et abusant de médicaments. Les lieux d'abattage se trouvent parfois à des centaines de kilomètres et la viande ainsi produite est, le plus souvent, destinée à l'exportation et non à une consommation locale.

Il est d'autant plus absurde de vouloir continuer dans cette voie alors que les françaises et français rejettent de plus en plus ce type de production. La population, notamment les plus jeunes, a entamé une baisse de sa consommation de viande. Elle se tourne vers une alimentation de qualité et de proximité. A l'heure actuelle, ce changement d'habitude impose d'importer des produits issus de l'agriculture biologique pendant que nous exportons nos produits issus de l'agriculture intensive et de ces élevages totalement artificiels.

Ce mode de production reçoit des subventions européennes. Les bâtiments sont subventionnés dans le cadre du plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations (PCEA). Elles sont largement abondées par des aides de la Région Bretagne.

Dans le dossier présenté, il n'est pas fait état d'un intégrateur. Mais il y a une forte probabilité que les animaux soient la propriété d'une de ces firmes. L'éleveur est un maillon bien fragile dans ce type de production. Sans aides à la production, ces élevages intégrés n'existeraient pas. Cette production artificielle n'intéresserait pas les firmes.

Cette agriculture ne profite vraiment qu'à quelques-uns et rarement aux exploitants qui sont de plus en plus nombreux à faire face à de grosses difficultés, poussant certains à la dépression quand ils ne mettent pas fin à leurs jours. Cette course au gigantisme fait que le nombre de paysans est en diminution constante depuis plusieurs décennies.

Nous sommes face à l'agrobusiness qui profite essentiellement aux institutions bancaires, à certaines coopératives et intégrateurs, aux producteurs de produits chimiques et aux laboratoires pharmaceutiques. Cette agriculture ne crée pas d'emploi. Bien que le projet de l'EARL JOUET permet d'installer un jeune agriculteur, cette installation se fait à la suite de l'arrêt d'un couple d'exploitants (représentant 2 emplois) et au rachat de leurs terres. Le bilan emploi est négatif.

Dans ce type production, les animaux ne sont que des produits marchands. Ils sont dans des espaces restreints, ils voient peu le jour malgré quelques fenêtres, ils ne voient jamais la prairie et il s'y pratique une forme de gavage des animaux dans un seul but de productivité. Pour éviter les maladies (reins, foie, sang), dues à leur alimentation, les problèmes articulaires, dus au manque d'espace et à une prise de poids trop rapide, il est nécessaire de leur faire ingérer quantité de médicaments. La consommation excessive de cette viande est nocive pour l'Homme par sa piètre qualité et surtout le rend résistant aux médicaments lorsqu'il est face à la maladie.

La description faite dans le dossier semble respecter la réglementation en matière d'épandage par le respect des distances par rapport aux habitations (mis à la part une demande de dérogation), voies routières, cours d'eau, plans d'eau ou puits et par l'obligation de laisser des zones enherbées à proximité de ces derniers. Pour autant, au niveau environnemental cette concentration d'animaux et la culture de leur alimentation en conventionnel sont néfastes à l'environnement et aux habitants. Dans cette zone, les cours d'eau, dont la Vaunoise qui se trouve à proximité, sont déjà pollués. Les syndicats des bassins versants travaillent, avec l'aide de financements publics, à améliorer la qualité des eaux. C'est un non-sens de donner des financements publics pour ce type d'exploitation qui risque d'annuler tous les efforts réalisés par ces syndicats. Les habitants quant à eux, seront exposés à de nombreuses nuisances tels que les odeurs désagréables, l'exposition aux pesticides, aux bruits, à l'augmentation du trafic de camions et à une augmentation de la pollution de l'air dont notre métropole souffre déjà.

En page 5 du document il est précisé que l'exploitant est dans une démarche d'agriculture biologique, sans doute intensive et éloignée de la vision des écologistes. Cette affirmation nous semble être erronée au vu de la présentation du projet. Il n'est pas fait état ni d'actions pour envisager une conversion, ni de calendrier pour atteindre cet objectif.

Très peu d'informations figurent dans le dossier sur l'évolution du mode de production, sur l'abattage des animaux et sur les circuits de distribution. Il est difficile de croire à une volonté de conversion en agriculture biologique. En effet, il est bien stipulé que les veaux ne seront jamais mis au pâturage. La taille du nouveau bâtiment, comme celle des anciens, ne laisse pas entrevoir des espaces nécessaires pour une production de viande biologique. En regardant les dimensions du bâtiment sur les plans peu détaillés de la demande de permis de construire, chaque animal ne devraient pas avoir un espace supérieur à 2,5 ou 3 m² maximum. Il est fait état de stockage de médicaments, de produits phytosanitaires et

de déchets à retraiter comme les emballages de produits phytosanitaires, d'aiguilles et objets coupants. Il n'est pas précisé une quelconque intention de mettre les veaux à pâturer. En complément, le projet exposé dans le dossier de consultation ne fait état d'aucun label pour justifier d'une qualité de la production.

Pour l'ensemble des raisons exposées ci-dessus, le groupe local Europe Ecologie Les Verts (EELV) Sud et Ouest de Rennes émet à avis très défavorable au projet envisagé par l'EARL JOUET.

A Saint Gilles, le 11 juin 2017.

**Pour le groupe local EELV Sud et Ouest de Rennes,
Loïc LE HIR,
porte parole.
contact : so-rennes@eelv.fr**